

## Procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2018

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,  
Vu la décision n°2018-078 en date du 24 mai 2018 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 juin 2018, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil d'administration extraordinaire du 15 mars 2018 dont une copie est jointe à la présente délibération.

*Détail des votes : 24 votes favorables et 1 abstention sur un total de 25 votants.*

Fait à Lyon, le 15 juin 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon  
  
Jean-François PINTON